

Communiqué de presse

CHANCELLERIE MUNICIPALE

ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES ET TROTTOIRS A SAINT-IMIER – UNE TÂCHE COLOSSALE

Sorties à potron-minet pour déneiger les rues

La Municipalité de Saint-Imier attache une importance toute particulière à la sécurité de ses citoyens et celle des personnes de passage dans la cité et les équipes des travaux publics portent une attention particulière à assurer un service hivernal de qualité pour offrir de bonnes conditions de déplacement, à pied ou en voiture notamment.

Lors d'épisodes neigeux ou de risques accrus de verglas, les équipes des travaux publics s'attèlent, dans la mesure des moyens à disposition, à dégager ou saler les routes, les trottoirs et les passages piétons pour les rendre praticables.

Dans ces conditions, il n'est pas rare que les collaborateurs de la voirie soient sur le pied de guerre dès 03h30 du matin jusqu'en début de soirée pour faire face aux quantités impressionnantes de neige qui peuvent s'accumuler en une journée.

Dans ces conditions, le travail effectué ressemble à celui que Sisyphe tente d'accomplir et les moyens humains et mécaniques ne permettent plus de répondre immédiatement à toutes les attentes exprimées, d'autant plus lors d'incidents mécaniques qui viennent encore compliquer la tâche comme ce fut le cas fin décembre 2024.

Un travail admirable en manque de reconnaissance

Ce rappel des conditions de travail des équipes des travaux publics est important car il n'est pas rare que certaines personnes perdent de vue l'admirable travail effectué au profit de la collectivité et fassent part de leur mécontentement à l'administration ou directement aux collaborateurs sur le terrain au sujet là d'un trottoir mal dégagé, ici d'une entrée de garage encombrée par un andain de neige, etc.

Ces remarques sont malheureusement rarement constructives ni formulées sur un ton courtois. Dans ces cas-là, elles n'appellent pas de réponse de la part du service concernés.

Remettre l'église au milieu du village

L'hiver, qui plus est dans une région de montagne, apporte bien des réjouissances lorsqu'il offre la possibilité de pratiquer une activité de plein air et de jouir de paysages féériques.

Corollaire, l'hiver s'accompagne aussi de quelques désagréments ; il est aisé de comprendre que se déplacer en ville à cette période nécessite des précautions particulières compte tenu

des conditions qui prévalent (chaussées glissantes, parfois enneigées, etc.) malgré le travail incessant des équipes de la voirie.

Les équipes des travaux publics ont la lourde tâche de s'acquitter du déneigement du réseau des routes communales ainsi que de tous les trottoirs (y compris ceux qui bordent une route cantonale) et s'efforcent de les maintenir dans un état praticable pour le plus grand nombre.

Il est toutefois illusoire d'imaginer pouvoir se déplacer, à pied ou en voiture, dans les mêmes conditions en hiver et en été à Saint-Imier et il en est appelé au bon sens de chacun.

Déneigement des accès privés

Lors du passage des engins de déneigement, se forme inévitablement un andain de neige en bordure de chaussée qui peut entraver l'accès aux habitations ou aux garages et venir encombrer les trottoirs.

La volonté première des équipes des travaux publics est bien entendu de dégager les rues et trottoirs pour qu'ils soient praticables pour les utilisateurs et bien entendu pas d'encombrer volontairement les accès privés.

Il va de soi que les accès privés ni les trottoirs ne sont pas encombrés volontairement et que les équipes des travaux publics s'abstiennent de stocker la neige devant les entrées d'immeubles ou les garages.

Après le passage des engins de déneigement, il appartient ensuite aux propriétaires ou aux locataires de dégager leurs accès privés après que la voirie a fait son travail, conformément au règlement municipal sur les routes.

Remerciements

La Municipalité place en première position la sécurité de ses concitoyens et garantit que tous les moyens à disposition sont mis en œuvre pour y parvenir.

Elle remercie en outre les équipes des travaux publics pour l'excellent travail accompli et les sacrifices consentis pendant la période hivernale, parfois au détriment de leur propre qualité de vie. (um)

Saint-Imier, le 8 janvier 2025